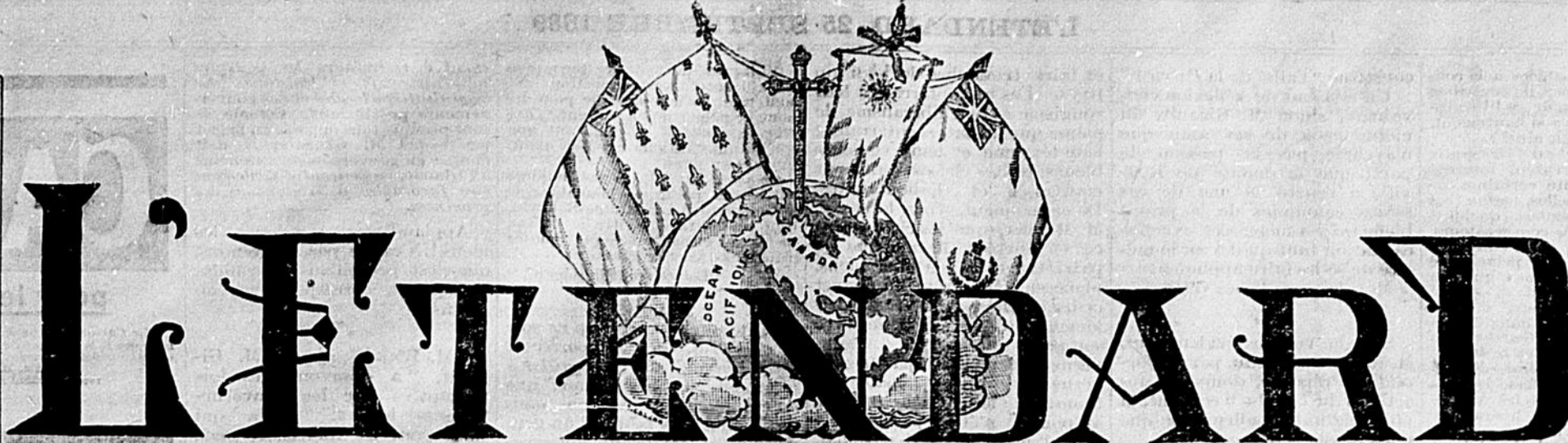


ABONNEMENTS POUR LA VILLE: 36.00
Autres localités, si publiées tous les jours: 0.05
50 fois par semaine: 0.07
20 fois de la semaine: 0.15
une fois: 0.18

EDITION HEBDOMADAIRE

310 NUMEROS
Chaque numéro est payable
1.00
infirme
chacun.



Publié par la Compagnie de 'L'Etendard' F. X. A. Trudel, Directeur de la Rédaction

Table with 2 columns: Description of ad types (e.g., Première insertion, Autres insertions) and corresponding rates per line.

Les annonces suivantes seront lues pour 25 centimes:
Avis de Mariages, Marriages ou Dé-
Demandes d'emploi.

7me ANNÉE

MONTRÉAL, MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1899

No 224

TELEGRAPHIE

SECOURS AUX VICTIMES

L'ASSEMBLEE DES CITOYENS DE QUEBEC

Notes et incidents de la catastrophe

Quebec, 24.—A l'assemblée des citoyens afin d'aviser aux moyens de secourir les victimes de la catastrophe, les résolutions suivantes ont été adoptées:
1. Que la députation du jour...

AL'HOTEL DE VILLE

Comité des marchés

Une séance du comité des marchés a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Malouin. Les échevins Cunningham, J. B. R. Dufresne, Boissieu et Griffin y étaient présents.

LAITIERS POURSUIVIS

Qu'on élève plutôt le prix du lait

M. W. J. Brown et J. S. Smith, du Mile-End, R. Curran, Mme Lévesque et Mme du Coteau St Louis et J. Bie Nadeau, rue Wolfe, sont poursuivis pour avoir vendu du lait affaibli.

MARIAGE

Hier, 21 courant, M. Edouard D. Maréchal, conduisant à l'autel Mlle Emma, fille de Edouard St Denis, et Marie, fille de Edouard St Denis, et Marie, fille de Edouard St Denis.

DECEDÉ

En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 2 mois, 10 jours, Marie Georgianna Lucienne Anita, enfant de M. O. Soulière.

CRISES.—Toutes crises nerveuses

acérées gratuitement par le grand remède du Dr Kline. Plus d'accès, après le premier jour de l'emploi.

HOTEL RICHELIEU

Comme d'habitude à la fin de la navigation du Haut-Canada, l'hôtel Richelieu est prêt à recevoir des pensionnaires pour l'hiver.

LE SYSTEME CORROMPU

Le mauvais sang peut corrompre tout le système et causer des plaies scrofuleuses, des éruptions, des ulcères, des humeurs érythémateuses, les maladies des yeux, de la vessie, telles qu'émptions, miliaires, dartres, etc.

LE VOL DE BOUCHER

Sept ans de pénitence et non pas cinq ans

L'heure avancée à laquelle a été rendu la réponse du juge et le manque d'espace nous ont empêchés de donner quelques détails sur la condamnation du maître de poste de St François.

LE MEILLEUR TEMPS ET LA MEILLEURE PLACE

Le meilleur temps pour faire teindre et réparer vos pelletteries, c'est maintenant, et la meilleure place est chez Françoise et Ste Marie, 1400 rue Ste Catherine.

LE SIROP DES ENFANTS

Dr CODERRE pour les Coliques, la Diarrhée et les douleurs de la dentition, dans la bouteille.

J. A. MERCIER COURTIER D'ASSURANCES

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. 76-Rue St. Gabriel-76 (Balcons du gouvernement) MONTREAL.

UN-BON CONSEIL

Employez la SPRUNGE pour le rhume, la toux et toutes les affections de la gorge.

CERTIFICAT—Vos empiettes pour les femmes, appelées "Female Quarters" m'ont complètement guéri d'une douleur que j'avais dans le dos depuis bien des années.

AVIS SPECIAUX

La maison S. Carsley est sans doute la meilleure place pour les dames de haut goût à des prix raisonnables.

POURQUOI SOUFFRIR ?

quand l'Eau St Léon peut vous guérir. Faites-en un usage constant à jeun pour la constipation et après les repas pour la dyspepsie.

LAISSEZ-VOUS ENVOYER

Les pilules "Pomme de Mal" guérissent le vomissement. En vente partout.

LES PILULES DE CARTER POUR LE FOIE

GUERISSENT le mal de tête et soulagent tous les troubles résultant de cet état bilieux du système nerveux: Migraines, Nausées, Somnolence, Fatigue après le repas, Douleur dans le côté, etc. Quelque leur plus grand succès ait été de guérir.

LE MAL DE TETE

elles seraient encore insupportables pour ceux qui souffrent de cette maladie; mais heureusement que leurs bons effets ne s'arrêtent pas là, et que ceux qui en feront une fois usage trouveront ces pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer; mais après tout, le mal de tête

NERVEUX

ou bilieux est le commencement de tant d'affections que c'est dans ce cas surtout que nous vantons nos pilules. Nos pilules guérissent quand que d'autres ne font rien.

LE SIROP DES ENFANTS

Dr CODERRE pour les Coliques, la Diarrhée et les douleurs de la dentition, dans la bouteille.

J. A. MERCIER COURTIER D'ASSURANCES

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. 76-Rue St. Gabriel-76 (Balcons du gouvernement) MONTREAL.

SANS PRECEDENT AUCUN!

Au-delà d'un million distribué

LA SIE

Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature pour des fins d'édification de charité, et ses franchises déclarées être parties de la présente Constitution de l'Etat en 1878, par un vote populaire.

Les Grands Tirages Extraordinaires ont lieu à l'Etat de la Louisiane, à l'exception des Grands Tirages Extraordinaires qui ont lieu mensuellement, les six autres mois de l'année. Ces tirages ont lieu au public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, La.

Un renommé durant vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le paiement exact de ses prix.

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

Attesté comme suit: "Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages hebdomadaires et semi-annuels de la Cie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages non-séquentiels et que le tout est conduit avec honneur, franchise et bonne foi pour tous les intéressés; nous autorisons la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-similé de nos signatures attachés dans ses annonces."

FRAUDE! FRAUDE! FRAUDE!

GARE AUX CONTREFAÇONS!

LES DEMANDES NOMBREUSES ET TOUJOURS CROISSANTES DES

Petites Pilules de Carter pour le Foie

provenant de tout le pays, ont engagé un grand nombre d'escrocs à les imiter. Ils ont adopté des cachets très variés, mais tous sont destinés à tirer parti de la confiance du public.

Nous nous proposons de poursuivre tous ces escrocs; nous avons déjà commencé, comme l'honorable sénateur en fait foi:—

DANS LA HAUTE COUR DE JUSTICE POUR ONTARIO,

DIVISION DU BANC DE LA REINE.

La Compagnie des Remèdes de Carter a intenté une action, par l'entremise de M. Faulkner et Messieurs de B. LeVelle, Ontario, contre John T. Wait, de Art. Ontario, pour s'être servi de leur marque de commerce, "LITTLE LIVER PILLS" et sur section postulée devant la Haute Cour de Justice pour Ontario, le défendeur, John T. Wait, pour s'approprier une forte identité à concevoir à lacerer tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter le droit, A. PERPETUEL, de poursuivre le dit John T. Wait, de se servir de leur marque de commerce telle qu'elle est, et de faire tous et toutes pancartes, cachets, étiquettes et paquets portant la marque de commerce du dit plaignant, ou partie quelconque d'elle, par une ressemblance avec la marque du dit plaignant, être considérés comme des faux à l'encontre, et par le consentement du dit John T. Wait, la dite Cour a rendu un jugement accordant à la Compagnie des Remèdes de Carter





Co qui suit a paru dans notre édition d'hier soir.

C'ETAIT UN SAGE AVIS

Accident aux pompiers

Quand les trois sous-chefs de la brigade du feu ont, il y a quelque temps, choisi chacun une voiture, le chef Benoît leur a conseillé de faire comme lui, et de se servir de voitures à quatre roues. Les sous-chefs ont dit que c'était un avis sage, et qu'ils y avaient obéi. Mais hier, à la suite d'un accident, on a pu constater que ce n'était pas un avis sage.

COUR CRIMINELLE

Sentences prononcées

Quatre ans de pénitencier

La cause de Boucher

Les juges Dorion et Church ont prononcé leurs sentences ce matin dans les causes suivantes: Professeur William Richardson, assaut, 2 mois de prison aux travaux forcés. Joseph Skiaonoti, le sauvagement de Caughnawaga, 25 mois de prison aux travaux forcés. Nellie Fraser, larcin, 6 mois aux travaux forcés. Chis E. Keeler, trouvé coupable d'avoir forgé la signature de M. J. Curran, 15 ans de prison.

LES TOURNURES TOMBENT!

Mais jeune fille sauvée par sa tournure et fâchée contre l'instabilité des modes

Les modistes ont reçu le mot d'ordre: "Plus de tournures." Ceux qui ont dernièrement appris qu'une demoiselle avait failli périr par le feu, à cause de sa tournure, vont sans doute crier: "Tant mieux!" Mais voilà bien qu'une jeune fille vient, grâce à sa tournure, d'échapper à un accident qui menaçait ses jours.

L'HORREUR DE QUEBEC

Les travaux de déblaiement continuent

DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX CABAYES

Quebec, 24.—Les funérailles de T. Nollah et de sa femme ont eu lieu cette après-midi à deux heures; son père, son frère et ses sœurs y étaient présents. Les restes mortels ont été déposés dans un cercueil et ont été enterrés dans le cimetière de St-Joseph.

Garrit et Proviant. BRUITS, TOUX, MAL DE GORGE, ENROUENEMENT, RAIDEUR DU COU, etc. RADWAY'S READY RELIEF.

Plus prompt que tout remède connu. C'est que soit la violence ou le danger du Rhumatisme, des Inflammations, de la Maladie de Nerfs, de la Névralgie et des autres affections, les douleurs, les maux de tête, les maux de gorge, les coliques, les fatigues et tous les douleurs internes.

RADWAY'S READY RELIEF

Donnera un soulagement immédiat. Prenez un verre d'eau, une demi-cuillerée à café de ce remède, et vous serez soulagé.

MAUX ET DOULEURS. Pour mal de tête, toux, rhume, mal de gorge, etc. Prenez une cuillerée à café de ce remède.

Dr RADWAY'S Sarsaparillan Résolvant. Pour la guérison de toutes les Maladies Chroniques.

LA PEAU. Après avoir fait usage de ce remède, la peau se nettoie et se rafraîchit.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES. Les Français du gouvernement.

MAUX DE TÊTE. S'obtient en se servant des pilules de Radway.

CYCLOGRAMA. Jérusalem et le Crucifixion, coin des rues St-Jacques et St-Thomas.

WALTER STREET. 29 rue St-Jacques, Montréal, Canada.

"QUE C'EST FACILE!" DE L'AVER QUAND ON EMPLOIE LE SAVON GLETTAGE DE STRACHAN.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 228.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 229.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 230.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 231.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 232.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 233.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 234.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 235.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 236.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 237.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 238.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 239.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 240.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 241.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 242.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 243.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 244.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 245.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 246.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 247.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 248.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 249.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 250.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 251.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 252.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 253.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 254.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 255.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 256.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 257.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 258.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 259.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No. 260.

Colonne Carsley. C'EST UN FAIT. S. Carsley a le plus grand assortiment de soieries en Canada.

LE POULT Merveilleux A L'ÉPREUVE DE LA DURÉE. LE POULT Merveilleux A L'ÉPREUVE DE LA DURÉE.

SOIE MOIRE ANTIQUE. SOIE MOIRE ANTIQUE. SOIE MOIRE ANTIQUE.

VOYEZ LES VITRINES. VOYEZ LES VITRINES. VOYEZ LES VITRINES.

SAISON DE 1889. Nouveaux Gilets en Jersey Uni.

MAUX DE TÊTE. S'obtient en se servant des pilules de Radway.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889. Nouveaux Sacques avec Vests.

ARLINGTON HOTEL. Toronto, Coin des rues King et John.

SITUATIONS VACANTES. ON DEMANDE 6 menuisiers, No 271 rue St-Alexandre.

ON DEMANDE un barbier au No 101 rue St-Hubert.

ON DEMANDE immédiatement des serveurs pour un restaurant, No 229 rue St-Hubert.

ON DEMANDE un jeune fille pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

ON DEMANDE un jeune homme pour servir, No 131 rue Notre-Dame.

VENTE SANS RESERVE DE Thés supérieurs! DE LA NOUVELLE SAISON.

DE LA NOUVELLE SAISON. POUR LE COMITE DE JOHN DUNCAN & CO. No 450 rue Saint-Paul.

UNIVERSITÉ LAVAL. Les cours de droit à l'Université Laval.

Au Clergé et aux Familles. VIN DE MESSE.

VIN DE TABLE. Claret St-Georges.

GRANDS ET PETITS JURÉS. Avis public.

DEPARTMENT DES CHEMINS. Avis aux intéressés.

EGOUT. Avis public.

DEPARTMENT DE LA SANTÉ. Avis public.

Habits d'hiver. Avis public.

FAITES USAGE DU VIN DE Quinine Campbell.

IMPERIAL CREAM BAKING POWDER.

LE SAVON GILT EDGE DE STRACHAN.

LA COMPAGNIE DU GAZ DE MONTRÉAL.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

AVIS. Le droit d'exploiter dans la Péninsule du Canada.

M. Chapleau et les orangistes

Nous détachons de l'Evening Telegram de Toronto les renseignements suivants: M. Chapleau et les orangistes.

PERSONNEL

Le Rév. Père Genéreau, curé de la nouvelle paroisse du Sacré-Coeur, à Ottawa, était de passage en cette ville.

SAINT VIGOREUX

Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, noués, scrofuleux, rachitiques, ont recouvré leur santé vigoureuse.

SAMEDI REVUE

Sommaire du 14 septembre 1889. Une inscription en Crète, il y a 23 ans.

SAISON DE 1889

Nouveaux Gilets en Jersey Uni. Nouveaux Gilets en Jersey Uni.

MAUX DE TÊTE

S'obtient en se servant des pilules de Radway.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

LES PILULES "POMME DE MAI"

Les pilules "Pomme de Mai" guérissent la jaunisse. En vente partout.

PEYNAUD SAUTERA POUR LA DERNIÈRE FOIS, CE SOIR, AU PARC SOHMER, À 9 HEURES.

Le Rév. Père Genéreau, curé de la nouvelle paroisse du Sacré-Coeur, à Ottawa, était de passage en cette ville.

SAISON DE 1889

Nouveaux Gilets en Jersey Uni. Nouveaux Gilets en Jersey Uni.

MAUX DE TÊTE

S'obtient en se servant des pilules de Radway.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.

SAISON DE 1889

Nouveaux Sacques avec Vests. Nouveaux Sacques avec Vests.